

Stationnement résidentiel

Le dispositif de stationnement résidentiel est opérationnel dans l'ensemble des quartiers pavillonnaires de la ville.

Objectifs

- Lutter contre la saturation du stationnement dans les zones pavillonnaires.
- Empêcher le phénomène des voitures ventouses.
- Lutter contre les marchands de sommeil qui ont divisé leur pavillon en plusieurs logements.
- Lutter contre les professionnels qui garent leurs camionnettes dans les zones pavillonnaires.

Fonctionnement

- **Les résidents** qui s'acquittent de leur taxe d'habitation ont le droit à **2 macarons par parcelle**.
- **Les non-résidents** doivent obligatoirement utiliser **un disque de stationnement**, sous peine de recevoir une amende de 35 euros, **renouvelable toutes les 2 heures**.

Démarches

- **Récupérer vos macarons** (maximum 2 par parcelle) auprès de la police municipale.
- Vos enfants peuvent bénéficier d'un macaron supplémentaire s'ils résident encore chez vous.

Attention : Si la situation de votre parcelle est **suspecte** (suspicion de division...), vous ne pourrez obtenir d'autorisation qu'après une inspection par le service de l'habitat illicite.

Carte des zones

Zone 1 | « Centre-ville-Marché »

- Avenue d'Aulnay
- Avenue de la République
- Avenue Henri-Barbusse
- Rue Pierre-Sémard

Zone 2 | « Gare RER B »

- Avenue Pasteur
- Avenue Bernard-Palissy – limite Aulnay-sous-Bois

Zone 3 | « Paul-Éluard »

- Avenue Louise-Michel
- Rue de Rouen
- Rue Eugène-Varlin
- Rue Pierre-Sémard
- Avenue de Bruxelles

Zone 4 | « Aviation »

- Avenue Charles-Floquet
- Rue Jean-Pierre-Thimbaud
- Avenue Vladimir-Lénine
- Rue Béni-Douala
- Rue Santos-Dumont
- Avenue du 8-Mai-1945

Zone 5 | « Hugo-Langevin »

- Avenue de la Division-Leclerc
- Avenue Aristide-Briand
- Rue Jean-Pierre-Thimbaud
- Avenue Henri-Barbusse
- Avenue Charles-Floquet

Zone 6 | « Hôtel de Ville »

- Avenue de la République
- Avenue Pasteur
- Avenue Henri-Barbusse

Zone 7 | « Casanova »

- Avenue Paul-Vaillant-Couturier
- Avenue Casanova
- Rue des Clochettes
- Rue du Colonel-Fabien

Zone 8 | « Stalingrad »

- Avenue Paul-Vaillant-Couturier
- Avenue des Oiseaux
- Avenue Henri-IV
- Limite Drancy

À télécharger

 Carte des zones

1.14 Mo

Contact

Mairie du Blanc-Mesnil (Hôtel de ville)

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex
France
[01 45 91 70 70](tel:0145917070)

Horaires :

Lundi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi 14:00-17:30

Mercredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi 09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi 09:00-11:45

Fermé

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30

Mardi
14:00–17:30

Mercredi

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15

Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45

Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15

Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15

09:00–12:30, 14:00–17:30

Jeudi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Vendredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Samedi

09:00–11:45

Dimanche

Fermé

Vendredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.